

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 23 mars 2021, à 19h30
à la Salle communale**

Présents

M. VERARDI Tiziano, Président
M. POTVIN Thierry, Vice-Président
M. PFEIFFER Pablo, Secrétaire
M. BETTO Frédéric
Mme BOYE Jenny
M. CRÉTARD Pascal
M. KENDE Michael
Mme MALHERBE Sylvie
Mme MÉGROZ Valérie
Mme MORGANELLA Cecilia
Mme MOTA Rose Marie
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
Mme TAHÉRI Odile

Absents excusés

M. FERRILLO Maximilien

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint

Administration

Mme ROSET Martine, co-Secrétaire générale
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021
2. Assermentation de Mme Odile Tahéri en remplacement de Mme Patricia Wüthrich, démissionnaire
 - Communication 1/2021 prenant acte de l'assermentation de Mme Tahéri
 - Vote de la délibération 2/2021 désignant les commissions attribuées à Mme Tahéri
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Maire
5. Rapport des commissions
6. Rapport de la commission territoire au sujet de la décharge de type A
7. Motion 1/2021 pour régler à 30km/h le tronçon de la route de Collex pendant les travaux et régler à 50km/h la déviation passant par la route de la Vieille-Bâtie et la route du Bois-des-Îles
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos, vote sur la délibération 3/2021 relative à la demande de naturalisation n°2019-2365
10. Huis clos, vote sur la délibération 4/2021 relative à la demande de naturalisation n°2020-1010

* * *

M. Tiziano Verardi, Président du Conseil municipal, sonne l'ouverture de la séance du Conseil municipal à 19h30 précises. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée. En guise d'introduction, il informe l'assemblée de l'absence de Mme Danielle Toninato, qui est en vacances, de M. Bernard Fracheboud pour motifs familiaux ainsi que de M. Maximilien Ferrillo, pour motif sanitaire. Il accueille chaleureusement Mme Odile Tahéri, qui sera la remplaçante de Mme Patricia Wüthrich.

Absent, M. Maximilien Ferrillo est excusé. En conséquence, le Conseil municipal siège avec 13 membres sur 15 (Mme Tahéri n'ayant pas encore été assermentée).

Sans plus attendre, M. Verardi entame l'ordre du jour envoyé à tous les Conseillers municipaux dans les délais impartis.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021

Le Président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2021 à la discussion de ses collègues, en leur demandant s'ils ont des remarques à formuler sur ce document.

Constatant l'absence de remarques ou de questions, M. Tiziano Verardi soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021 au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président n'exerce pas son droit de vote) :

Par 12 oui, aucun non et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2021.

2. Assermentation de Mme Odile Tahéri en remplacement de Mme Patricia Wüthrich, démissionnaire

Avant de passer à l'assermentation de Mme Tahéri, M. Verardi donne lecture de la lettre de démission de Mme Patricia Wüthrich, reproduite ci-dessous.

« Concerne : Démission pour mandat de conseillère municipale

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Par la présente, je vous annonce la démission de mon mandat de conseillère municipale pour des raisons personnelles et avec effet immédiat.

Madame PRALAT Odile, en tant que vient-ensuite, prendra ma succession pour la suite de la législature. Je profite pour la remercier pour son engagement.

Avec mes meilleurs messages,

Patricia Wüthrich »

2.1. Communication 1/2021 prenant acte de l'assermentation de Mme Tahéri

Des suites de l'assermentation de Mme Odile Tahéri, le Conseil municipal prend acte de son serment et l'accueille au sein du Conseil municipal.

M. Pablo Pfeiffer donne lecture de la communication prenant acte de l'assermentation de Mme Odile Tahéri à la fonction de conseillère municipale, telle que reproduite ci-dessous.

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

Communication prenant acte de l'assermentation de Mme Odile Tahéri à la fonction de conseillère municipale

Vu la démission de Madame Patricia Wüthrich,

Vu l'acceptation du mandat de conseillère municipale par Madame Odile Tahéri,

Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections, du 10 mars 2021,

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Il a été procédé par Monsieur Tiziano Verardi, président, en présence du conseil municipal réuni en séance du 23 mars 2021, à l'assermentation de Madame Odile Tahéri, nouvelle conseillère municipale remplaçant Madame Patricia Wüthrich, démissionnaire.

Le Président : Tiziano Verardi

2.2. Vote de la délibération 2/2021 désignant les commissions attribuées à Mme Tahéri

Le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par M. le Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président vote, art. 21 LAC):

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

**D É L I B É R A T I O N
2/2021**

Vote d'une délibération désignant les commissions attribuées à Mme Tahéri, nouvelle conseillère municipale

Conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Dans sa séance du 23 mars 2021**

D É C I D E :

Par 14 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

De désigner Madame Odile Tahéri, conseillère municipale, dans les commissions finances, cohésion sociale et solidarité, sports et manifestations, et la commission ad hoc « laiterie » en remplacement de Madame Patricia Wüthrich, démissionnaire.

Le Président : Tiziano Verardi

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée.

2.3. Remplacement de Mme Wüthrich en sa qualité de vice-présidente du local de vote

Le Président rappelle que Mme Patricia Wüthrich était vice-présidente du local de vote avant sa démission et qu'à présent, le poste reste vacant. Le poste est déjà occupé par M. Michael Kende pour le dimanche 28 mars. Une personne doit toutefois se porter volontaire pour les prochaines votations/élections.

M. Pascal Crétard se porte volontaire.

Dont acte.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

3.1. Décision de l'ACG sujette à opposition du Conseil municipal : octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement unique de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne.

Constatant l'absence d'opposition des conseillers municipaux à la décision de l'assemblée générale de l'ACG concernant l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement unique de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne, conformément à l'article 79 de la LAC, la décision de cet octroi est entrée en force le 18 décembre 2020.

3.2. Lettre de l'Association des Jeunes Actions

Le bureau du Conseil municipal a reçu une communication de l'Association Jeunes Actions, datée du 19 mars 2021, qu'il a jugée intéressante. M. Pfeiffer donne lecture de la lettre, reproduite ci-dessous :

« Monsieur le Président du conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Messieurs les adjoints au Maire,

Les membres du comité de notre association ont souhaité vous transmettre ce courrier pour présenter le nouveau comité, réitérer nos engagements et vous informer de nos projets en cours.

Dans un premier temps. L'Assemblée Générale du 8 décembre 2020 a élu un nouveau comité pour l'Association Jeunes Actions (ci-après AJA). Ce dernier se compose dès lors de M. Marc Klinckmann (président), Mme Aurélie Jacquat (secrétaire générale), Mme Noémie Pralat (trésorière), M. Axel Kunz (vice-président), Mme Laurène Perego (responsable des communications) et M. Kilian Bersier (webmaster). Ces personnes sont joignables via notre adresse email centrale infosajacontact@gmail.com. Nous avons également une page instagram ([aja.infos](https://www.instagram.com/aja.infos)) et souhaitons lancer prochainement une page Facebook pour vous informer en direct de nos actions.

Dans un second temps, nous voulions vous informer de nos projets, puisqu'ils concernent lacommune.

Notre premier engagement est d'assurer l'avancée du projet de décharge de mâchefers. Pour ce faire, nous avons assisté à toutes les séances du Comité de Pilotage pour la valorisation des mâchefers de l'incinération, et ce depuis 2017. Notre engagement est actif puisque nous continuons à y représenter fièrement les pétitionnaires. Nous suivons de près les développements concernant la décharge de mâchefers pressentie dans plusieurs communes genevoises, et surtout la nôtre. Nous sommes également favorables à une intégration des jeunes dans les instances politiques et nous espérons être dignes de la confiance des signataires de notre pétition pour représenter les intérêts des habitant.e.s de la commune au sein de ce COPIL.

Notre second engagement consiste en la politique communale de la jeunesse. Nous avons répondu favorablement à plusieurs demandes de M. Skander Chahlouï, qui souhaitait notamment connaître notre position sur l'intégration de la jeunesse dans la commune. Nous avons à ce propos accepté de repenser, en parallèle de la commission Cohésion sociale et culture, les activités proposées aux jeunes adultes et avons déjà présenté quatre idées de sorties lors d'une précédente rencontre avec l'Adjoint. Notre association œuvrant en faveur du développement durable, nous avons jugé qu'il était pertinent d'ajouter à la dimension environnementale une dimension sociale.

Notre troisième engagement est celui de resserrer les liens du tissu associatif communal. Alors que les temps sont rudes et que l'incertitude plane sur le territoire communal, nous souhaitons réaffirmer

l'importance du travail associatif, de l'implication des citoyens et citoyennes. Par la présente, nous rappelons notre soutien à l'Association de Sauvegarde des Intérêts de Collex-Bossy et Environs dans leur travail assidu sur la décharge de type A.

En guise de conclusion, nous espérons que vous aurez pu anticiper ce à quoi ressemblera notre action à venir. Nous souhaitons également exprimer notre volonté de travailler en parallèle du Conseil municipal, de l'Exécutif et des autres associations, notamment sur les questions de jeunesse et de durabilité, dans l'optique d'ériger une vision d'avenir pour la commune.

Le comité 2021 de l'AJA »

M. Verardi indique que la lettre sera transmise au Secrétariat Générale. En l'absence de commentaires, il invite l'Exécutif à procéder à ses communications.

4. Communications du Maire

4.1. Nouvelle procédure de facilitation à l'information relative aux demandes d'autorisations de construire

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

A la suite des discussions y relatives en commissions Territoire et Infrastructures, la Mairie a lancé une nouvelle procédure de facilitation à l'information concernant les demandes d'autorisations de construire. A présent, un tableau de synthèse de ces demandes sera mis à disposition sur CMNet et mis à jour mensuellement, pour permettre aux conseillers municipaux de répondre en connaissance de cause aux interpellations des habitants. Toute question concernant ces autorisations de construire pourra être abordée dans le point « Communications du Maire » des séances du Conseil municipal.

Mme Dorothea Noll

S'étonne qu'en deux mois, auxquels s'est ajoutée l'annulation de la séance ordinaire du Conseil municipal de février 2021, la Mairie n'ait pas plus d'informations à transmettre.

M. Ricardo Muñoz

Répond que les informations ont été transmises au niveau des commissions et qu'il n'a pas souhaité se répéter lors de la présente séance.

5. Rapport des commissions

5.1. Commission Cohésion sociale et Culture /Informations-Communications

En l'absence de M. Ferrillo, président de la commission, M. Pfeiffer donne lecture d'un rapport écrit qu'il a transmis avant la séance.

« Rapport de la commission cohésion sociale et culture / informations – communications

Une séance a eu lieu le 22 février 2021.

L'ordre du jour de la séance du 22 février dernier portait essentiellement sur deux points.

Un premier point en lien avec l'entrée Cohésion sociale / Aide humanitaire & au développement ses règlements et ses formulaires.

La commission a échangé, pris position et validé les règlements avec les modifications principales suivantes : la commission devra donner son accord pour toutes les subventions en Suisse qui dépassent CHF 1'000.- et toutes les subventions à l'étranger qui dépassent CHF 2'000. La commission a réitéré son souhait que les formulaires soient mis rapidement en ligne.

Un deuxième point a été abordé en lien avec l'entrée culture et la programmation 2021-2022. La commission poursuit son travail de programmation et reprogrammation au regard de l'actualité du Covid-19. En parallèle, la commission a initié un travail autour de la communication des événements culturels à Collex-Bossy. Un sous-groupe de travail a été mis en place au sein de ladite commission afin d'évoquer une stratégie de communication digne de notre temps dans le but de dynamiser et faire la promotion des saisons culturelles à Collex-Bossy. Nous reviendrons vers vous lorsque celle-ci aura avancé. Enfin, là aussi, la commission rappelle le besoin de la mise en ligne du formulaire appel à projet.

*Maximilien Ferrillo
Président de la commission »*

5.2. Commission des infrastructures

(Rapport de M. Sébastien Pesenti, président)

Le Président de la commission revient sur l'avancée du projet au Chemin Champion. Une lettre datée du 27 janvier 2021 a été envoyée aux riverains du Chemin Champion par l'Exécutif, dans laquelle il peut être lu qu'« après avoir soumis notre proposition finale à la commission Infrastructures du Conseil municipal, celle-ci a décidé qu'il n'était pas adéquat d'engager un financement pour ce type de travaux dans l'immédiat. En considération de cette prise de position, je vous annonce que le projet de réaménagement du Chemin Champion est mis en veille. »

La commission souhaite clarifier le fondement de sa prise de position. Son souhait n'était pas que le projet soit mis en veille. Elle a demandé que le coût du projet soit revu à la baisse. Elle avait refusé à deux fois le projet par rapport à son coût estimatif qu'elle jugeait trop élevé. Pour information, le coût estimatif présenté en septembre 2020 se montait à CHF 870'000.-, et a été revu à la baisse en janvier 2021, pour un montant de CHF 712'000.-. La commission a jugé ces deux montants trop élevés relativement au nombre de mètres carrés qui seraient réaménagés et à la capacité du projet à répondre aux problèmes soulevés par les habitants.

M. Ricardo Muñoz

Explique que la lettre aux riverains a été construite sur la lecture que l'Exécutif s'est fait du procès-verbal de la commission Infrastructures, tel qu'il existe sur CMNet. A ce titre-là, il lui semblait juste d'informer les habitants du Chemin Champion de la mise à l'arrêt du projet, puisque ces derniers avaient été sollicités. Il regrette que l'intégralité de la communication n'ait pas été lue, car elle présentait l'idée d'un nouveau concept d'affectation de cette voirie, pour en développer la convivialité. Il a préféré, par honnêteté, informer les habitants que la commission Infrastructures avait été entendue.

Mme Rose Marie Mota

Remercie M. le Maire pour ces précisions. Faisant elle-même partie de la commission, elle était enthousiaste à la présentation du projet mais a considéré dès les stades initiaux de la réflexion, qu'il était inconcevable, dans une période de crise, de débloquer un tel budget. La commission a, sans s'opposer au projet, demandé à l'Exécutif de le revoir à la baisse.

M. Sébastien Pesenti

Rappelle qu'il en est allé de la même procédure pour la mesure 12-46 de la Route de Collex, pour laquelle la Mairie était contre l'avis de la commission dans la sélection d'une alternative d'aménagement. L'Exécutif est ainsi revenu à plusieurs fois devant la commission avec de nouveaux arguments pour la faire changer d'avis, alors que cette dernière s'était prononcée à l'unanimité en faveur du carrefour de la Pomme. Il réitère son souhait que les demandes de la commission soient entendues.

M. Ricardo Muñoz

Précise que le courrier du 27 janvier 2021 indique que le projet est mis en veille, mais pas définitivement arrêté. Une solution économique n'ayant pas été trouvée, aucune échéance ne pouvait être donnée aux habitants. Il a préféré les en informer.

Mme Cecilia Morganello

Fait remarquer que la commission n'a pas été consultée pour composer la réponse aux habitants du chemin Champion. Elle souhaiterait qu'à l'avenir, toute situation délicate de ce genre soit évitée.

M. Ricardo Muñoz

Répond que l'Exécutif ayant sollicité les riverains du chemin Champion pour les informer du lancement du projet, il était cohérent qu'il prenne ses responsabilités et continue à les tenir au courant des avancées, et notamment de la prise de position de la commission.

Mme Dorothea Noll

Conclut qu'il aurait été préférable d'impliquer la commission, étant donné que la mention explicite de celle-ci dans le courrier pourrait lui être préjudiciable.

5.3. Commission des finances

(Rapport de M. Michael Kende, président)

La commission des finances ne s'est pas réunie depuis décembre 2020. Cependant, nous sommes contents de vous rappeler que l'ensemble du Conseil municipal, toutes parties confondues, a voté à l'unanimité le budget déficitaire. Ceci rejoint la demande faite par l'Association des communes genevoises avec son projet de loi 12785 fait auprès du département de la cohésion sociale, de prolonger de trois ans le délai pendant lequel les communes sont autorisées à adopter un budget déficitaire sans présenter de plan de retour à l'équilibre quadriennal.

5.4. Commission de la sécurité

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Le point principal à l'ordre du jour de la commission sécurité était la discussion sur la politique communale de stationnement. La commission est en train d'avancer dans cette réflexion. Elle a réitéré la nécessité d'anticiper une hausse de la population communale et d'explorer des pistes de politique de stationnement, en consultant à cet effet des plans de site. Plusieurs pistes ont été proposées, qui ne s'annulent pas entre elles : limite du nombre d'heures de stationnement, passage de certaines zones en zone bleue, etc... La commission souhaite agir en amont de la situation.

5.5. Commission ad hoc traitant de l'affectation de la Laiterie de Bossy

(Rapport de M. Thierry Potvin, président)

La dernière séance de la commission ad hoc traitant de l'affectation de la Laiterie de Bossy s'est tenue le 9 mars. Lors de celle-ci, la commission a reçu une habitante de Bossy, architecte d'intérieur, qui a présenté un projet d'aménagement très différent de celui qui avait été préparé en 2019. Ce projet a permis d'enrichir la discussion.

M. le Maire a également envisagé que la commission réfléchisse à l'intégration du projet de la Laiterie dans une pacification de la route d'Ornex. Une présentation du magistrat a permis à la commission de se lancer dans cette réflexion.

En ce qui concerne son rôle principal, qui concerne l'affectation du bâtiment, la commission a avancé dans la finalisation d'un questionnaire pour solliciter l'avis des habitants. Selon la date de retour limite des questionnaires, la commission fixera la date de sa prochaine séance.

5.6. Commission des sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

5.6.1. Retour sur la séance du 8 février

Lors de sa séance du 8 février, la commission Sports et Manifestations a traité des points suivants.

Premièrement, elle a discuté de la mise en place d'un plan de subventionnement pour les associations sportives. Un point de situation a été fait pour expliquer comment les subventions sont attribuées actuellement. La commission a défini des critères de mise en place du plan de subventionnement.

Deuxièmement, la commission était chargée de l'organisation de manifestations. Que décider pour la Fête des Promotions et la Fête Nationale ? Les commissaires ont préféré reporter leur décision.

Ensuite, la commission travaille sur le projet de remise en route du four à pain. L'idée est d'organiser une fête de lancement du four à pain dès que possible, qui permettrait de sentir l'engouement pour décider quelle suite donner au four à pain. Le projet suit son cours.

Finalement, le projet de marché à Collex-Bossy vise la mise en place d'un marché nocturne le mercredi débutant en fin d'après-midi jusqu'en début de soirée. Il s'agit d'éviter d'avoir le même créneau horaire qu'un marché existant déjà dans la région. Les aspects techniques et financiers restent à définir. Le projet suit son cours.

5.6.2. Retour sur la séance du 8 mars

Lors de sa séance du 8 mars, la commission Sports et Manifestation s'est penchée sur les sujets suivants :

Dans un premier temps, Mme Noll et M. Frédéric Betto ont fait un retour sur une séance du conseil consultatif du 25 février, durant laquelle l'avenir de la buvette du stade a été traité ainsi que les aspects de servitudes entre le groupement et le FC Collex-Bossy. La commission consultative, via les commissions sports des communes du groupement doit réfléchir aux sports et aux idées qui pourraient être implantées au stade Marc Burdet afin d'offrir plus de diversité. Une prochaine séance est prévue le 26 mai.

Dans un second temps, la discussion a porté sur les projets de développement du centre sportif. Les projets présentés sont des projets émanant de personnes ayant pris contact avec la Mairie : un projet de skatepark, qui a évolué en projet de terrain de BMX ainsi qu'un projet de club de rugby. La commission étudie les dossiers.

Par la suite, la commission a établi un tableau pour l'attribution des subventions et s'est penchée sur la détermination de critères : étaient-ils des critères en tant que tels ou des bonifications ?

Approchée par les organisateurs de la Course de l'Escalade, qui seraient ravis de mettre en place des circuits d'entraînement au sein de la commune, à leurs frais, la commission a décidé de les accueillir et de discuter des circuits avant de prendre une décision.

Au sujet de la fête des promotions 2021, la commission est d'avis d'organiser une manifestation pour les grands, quelle que soit la situation sanitaire. Elle attend le retour entre l'école et l'Exécutif avant de prendre une décision.

En ce qui concerne la fête nationale, la commission se laisse encore le temps de la réflexion.

Finalement, le projet de remise en route de four à pain continue et se fera par étapes, avant d'être opérationnel.

5.7. Commission du Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

5.7.1. Retour sur la séance du 1^{er} février

Le premier sujet qui a occupé la commission le 1^{er} février était une discussion autour de la tenue de l'atelier public dans l'édiction du Plan Directeur Communal (PDCoM). La commission s'est laissé le droit de repousser cet atelier public, en fonction des directives sanitaires, car elle le considérait un maillon important du processus du PDCoM.

Ensuite, la commission s'est penchée sur le plan de site de Bossy, et a souhaité organiser une séance publique le moment venu pour présenter ce plan de site à la population.

En ce qui concerne le sujet de la décharge de type A, la commission a reçu le compte rendu de la rencontre du 19 janvier entre l'Exécutif et M. Antonio Hodgers. L'ensemble de la commission, tout groupe politique confondu, suit ce sujet de très près et souhaite poursuivre sa ligne de conduite définie par la délibération conjointe avec Bellevue. La commission, via sa présidente est en contact avec la commune de Bellevue, pour organiser une séance de commission commune.

De plus, les réponses au courrier de l'Association pour la sauvegarde des intérêts de Collex-Bossy et Environs seront traitées au point 6 de l'ordre du jour du présent conseil.

En ce qui concerne la décharge de type D, la commission a connu la restitution des échanges avec les 7 communes du comité de pilotage, qui font toujours bloc et continuent à se battre pour que le canton réfléchisse au problème de stockage des mâchefers, afin de pouvoir les revaloriser, le jour où les techniques évolueront. Un rapport public de synthèse sur l'élimination des mâchefers de l'incinération a été déposé sur le site de la commune.

Finalement, une discussion a été lancée sur la levée des déchets porte-à-porte : doivent-elles continuer selon ce fonctionnement ou être abandonnées ? Un début de réflexion a été esquissé à ce sujet.

5.7.2. Retour sur la séance du 1^{er} mars

Lors de sa séance du 1^{er} mars, la commission a premièrement discuté des réponses à apporter au courrier de l'ASICB&E) sur la décharge de type A. Ce sujet sera traité au point 6 de l'ordre du jour du présent conseil.

Ensuite, la commission est restée sur sa position de se laisser le droit de repousser l'atelier public concernant le PDCoM, considéré comme un maillon important du processus du PDCoM.

Par la suite, elle s'est penchée sur la procédure interne de préavis aux demandes d'autorisation de construire. Un éclaircissement avait été demandé quant à ce processus qui a changé depuis la dernière législature. A partir de maintenant, la liste synthétique des demandes d'autorisation de construire est diffusée mensuellement, avant la séance du Conseil municipal, afin de permettre une potentielle discussion lors des communications du Maire.

Finalement, la présidente a reçu une lettre de l'Association des Jeunes Actions, qui soulevait des problèmes et dangers liés à la route de déviation mise en place durant les travaux des SIG sur la route de Collex. Le dossier a été renvoyé en commission infrastructure qui traite ce sujet.

M. Pablo Pfeiffer

Informe l'assemblée que le comité d'Art en Campagne a décidé de maintenir l'édition 2021 du festival Art en Campagne, qui aura lieu du 26 juin au 5 septembre. Des appels d'offres ont été lancés concernant les œuvres. Le Secrétaire tiendra le Conseil municipal informé des développements futurs du projet.

6. Rapport de la commission territoire au sujet de la décharge de type A (Bellevue et Collex-Bossy, lieux-dits « Bracasset, Bois Fromager, les Tattes, les Biolays, Marais Saladin, Crest d’El, Grand Pré, Champs-du-Bois et Planet »

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente de la commission territoire)

À la suite de la lettre reçue le 25 janvier dernier de la part de l’ASICB&E (voir annexe 1), la commission territoire a repris les questions du courrier pour en discuter et y apporter une réponse lors de sa séance du 1^{er} mars 2021.

Pour rappel, le conseil municipal de Collex-Bossy en date du 14 mars 2016 a voté une résolution préavisant favorablement le plan directeur DCMI-ME avec des remarques, des recommandations et des exigences définies dans la résolution.

Le conseil municipal a aussi voté le 9 mars 2020, à l’unanimité, une délibération préavisant défavorablement ce plan de zone de décharge (voir annexe 2) de concert avec la commune de Bellevue.

Question 1 : « Quel serait le poids de la municipalité de Collex-Bossy dans les négociations si la zone exploitée concernait uniquement Bellevue mais néanmoins, aurait un impact important sur la commune de Collex-Bossy ? »

La commune de Collex-Bossy conserve la ligne de conduite définie dans la délibération conjointe. Son poids réel se définira durant les négociations.

Les autorités cantonales ont tout intérêt à inclure la commune de Collex-Bossy dans les négociations et lui assurer une place suffisante, car elles sont conscientes que les Collésiens subiront les nuisances de ce projet.

Question 2 : « Sur quels points les conseils municipaux de Collex-Bossy et Bellevue seraient-ils intransigeants ? »

La commune de Collex-Bossy sera intransigeante sur les points de la résolution relatifs aux questions environnementales et de santé comprenant également la distance aux habitations, le volume d’exploitation comme énoncé dans le plan directeur des décharges contrôlées pour matériaux inertes. La commune restera également intransigeante quant à la nécessité d’une étude d’impact complète.

Question 3 : « Si une des mairies n’était pas satisfaite de la tournure de la négociation, comme par exemple une désolidarisation des deux communes, quelles seraient les démarches qu’elle envisagerait d’entreprendre ? Et à quel moment la population pourrait être appelée à agir ? »

Conformément aux procédures ordinaires du département du territoire, des procédures d’opposition sont possibles en cas d’insatisfaction ou de non-aboutissement des négociations. La commune de Collex-Bossy pourrait donc faire valoir son droit d’opposition.

Il est important pour la commission du territoire de rassurer l’association, la commune de Collex-Bossy ne changera pas sa ligne de conduite, telle que consignée dans la délibération conjointe.

Question 4 : « Si les deux communes n’étaient pas satisfaites de l’accord proposé par l’Etat et le consortium, quelle serait leur marge de manœuvre pour obtenir le retour du dossier sur la table des négociations ? Et à quel moment la population pourrait être amenée à agir ? »

Cette question fait écho à la question précédente. Conformément aux procédures ordinaires du département du territoire., des procédures d’opposition sont possibles en cas d’insatisfaction ou de non-aboutissement des négociations et cela à la fois pour la Mairie et les citoyens et associations.

Question 5 : « Dans quelle mesure faudrait-il inclure les mairies voisines y compris celles de France voisine ? »

Les communes concernées directement par le projet de décharge de type A sont celles de Bellevue, Collex-Bossy et Ferney-Voltaire. Les contacts ont déjà été établis entre M. MUNOZ et les magistrats des communes de Ferney-Voltaire et de Bellevue. L’association est libre de son côté, d’alerter les mairies voisines.

Annexe 1 :**« Concerne : enquête publique PDZ 01-2016**

Monsieur le Président du conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Messieurs les adjoints au Maire.

Notre association revient vers vous avec quelques questionnements concernant les décharges de type A projetées sur les communes de Bellevue et Collex-Bossy.

En effet, cela fait maintenant 10 mois que les conseils municipaux de Bellevue et Collex-Bossy ont préavisé défavorablement ce plan de zone, demandant à ce qu'il soit redimensionné à la baisse et ont exigé, le cas échéant, qu'un accord tripartite soit conclu préalablement à la délivrance par l'Etat de toute autorisation d'exploitation de ces deux décharges, entre les deux communes de Bellevue de Collex-Bossy d'une part, et le consortium des sites GN1 ET GN2 d'autre part.

Notre question est de savoir si les mairies se dirigent vers un accord tripartite ou non, car un redimensionnement est prévu.

Dans le cas d'un accord tripartite (négociations) :

- *Quel serait le poids de la municipalité de Collex-Bossy dans les négociations si la zone exploitée concernait uniquement Bellevue mais néanmoins, aurait un impact important sur la commune de Collex-Bossy ?*
- *Sur quels points les conseils municipaux de Collex-Bossy et Bellevue seraient-ils intransigeants ?*
- *Si une des mairies n'était pas satisfaite de la tournure de la négociation, comme par exemple une désolidarisation des deux communes, quelles seraient les démarches qu'elle envisagerait d'entreprendre ? Et à quel moment la population pourrait-elle être appelée à agir ?*
- *Si les deux communes n'étaient pas satisfaites de l'accord proposé par l'Etat et le consortium, quelle serait leur marge de manœuvre pour obtenir le retour du dossier sur la table des négociations ? Et à quel moment la population pourrait être amenée à agir ?*
- *Dans quelle mesure faudrait-il inclure les mairies voisines y compris celles de France voisine ?*

En espérant que ces questionnements trouveront des réponses lors du conseil municipal du 26 janvier, veuillez recevoir, Monsieur le Président du conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Messieurs les adjoints au Maire, nos salutations les meilleures.

*Pour l'ASICB&E
Corinne Sery
Présidente »*

Annexe 2 :

Législature 2015-2020
Séance du 9 mars 2020
Délibération n° 2/2020

Délibération relative au préavis communal sur le projet de plan de zone de décharge n° PZD 01-2016 (Bellevue et Collex-Bossy, lieux-dits « Bracasset, Bois Fromager, les Tattes, les Biolays, Marais Saladin, Crest d'El, Grand Pré, Champs-du-Bois et Planet »)

Vu la délibération relative au projet de plan directeur des décharges contrôlées pour matériaux inertes n'accueillant que des matériaux d'excavation non pollués votée par le conseil municipal le 14 mars 2016,

Vu le renvoi par le Grand conseil au Conseil d'Etat de la pétition P 2058-B en date du 22 novembre 2019,

Vu le projet de plan de zone de décharge n° PZD 01-2016 (Bellevue et Collex-Bossy, lieux-dits « Bracasset, Bois Fromager, les Tattes, les Biolays, Marais Saladin, Crest d'El, Grand Pré, Champs-du-Bois et Planet »),

Vu l'enquête publique n° SCG-26 qui s'est déroulée du 12 décembre 2019 au 27 janvier 2020

Vu les observations reçues dans les délais impartis,

Vu le courrier du département du territoire (gesdec) du 6 février 2020 et reçu le 10 février 2020, invitant la commune à émettre son préavis sur le plan de zone de décharge n° PZD 01-2016 dans un délai de 45 jours (art. 5 al. 3 LExt),

Conformément à la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 1^{er} mars 1929,

Conformément à l'art. 30 al. 1 let. r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la discussion préalable entre la commission Infrastructures de Collex-Bossy et la commission Aménagement de Bellevue qui a eu lieu le lundi 17 février 2020,

Vu le préavis défavorable de la commission Infrastructures lors de sa séance du 24 février 2020,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité (11 voix)

De préviser défavorablement le projet de plan de zone de décharge n° PZD 01-2016

Exposé des motifs :

Les autorités communales constatent que le projet de plan de zone de décharge n° PZD 01-2016 ne tient pas suffisamment compte d'éléments essentiels figurant dans la délibération votée le 14 mars 2016 relative au plan directeur DCMI-ME.

Pour rappel, il avait notamment été demandé par la commune que les conditions suivantes soient respectées :

- a. l'exploitation ait lieu par étapes successives et coordonnées en débutant par l'extrémité nord du site GN1 pour avancer progressivement au fil des années vers la route de Vireloup à travers le site GN2,
 - b. l'exploitation sur les deux sites GN1 et GN2 ne dépasse pas 5 ans au total,
 - c. le volume des deux sites GN1 et GN2 n'excède pas 2'000'000 de m³ au total,
 - d. les aspects de mobilité soient réglés (voir point B de la délibération),
 - e. les aspects environnementaux soient réglés (voir point C de la délibération),
 - f. les modalités d'indemnisation financière ou de compensation en nature soient réglées (voir point D de la délibération) ;
-

Or, force est de constater que le volume total des deux sites, soit plus de 3.2 millions de m³ excède très largement la limite maximale de 2 millions de m³ estimée dans plan directeur DCMI-ME. Cette augmentation aura pour conséquences principales :

- un allongement très significatif de la durée d'exploitation des décharges GN1 et GN2 induisant des nuisances que les habitants du voisinage devront supporter pendant une dizaine d'années ;
- un doublement de la capacité de la décharge GN2 avec des impacts plus importants qu'initialement prévu sur le paysage avec une dérogation de la limite de distance des 100 m avec les habitations.
- une grande incertitude quant aux modalités d'indemnisations financières de la commune qui seront ou non prise en charge par le Consortium et/ou l'Etat de Genève

Par ailleurs, l'enquête publique met notamment en évidence, ce qui suit :

- L'exigence de répartition cantonale des sites de décharge n'est pas respectée ;
- L'exigence que l'ampleur de ce projet corresponde aux besoins de stockage définitif après valorisation des déchets n'est pas démontrée (art. 30A al.6 LGD) ;
- La pesée des intérêts (art 30A al, 7 LGD) de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, de la protection de l'environnement de la nature et du paysage doit conduire à une réduction drastique de ce projet ;
- Le volume de matériaux prévu n'est pas en corrélation avec le plan directeur et les volontés communales. Il n'est pas en corrélation avec la répartition entre sites et répartition cantonale ;
- La justification de la qualité des sols à améliorer n'est pas démontrée pour GN1 puisque ceux-ci sont recensés en Surfaces d'Assolement (SDA) ;
- La création d'un talus anti-bruit sert de prétexte, l'absorption phonique évoquée ne repose sur aucune étude exhaustive. Pour le surplus, le projet de l'OFROU visant à construire une paroi anti-bruit pourrait s'avérer incompatible ou redondant avec la création d'une butte qui poursuit le même objectif ;
- Les informations et l'analyse développée dans le RIE 1^{ère} étape sont insuffisantes notamment en termes de pollution, de sécurité, de nuisances, d'impact paysager, environnemental et sanitaire ;
- Les dérogations (notamment celle liée à la distance de 100 m aux habitations) doivent rester des dérogations et non devenir la norme ;
- Les risques pour la santé des habitants n'ont pas été suffisamment pris en compte.

Au vu des récents refus en votations cantonales de la densification des périmètres de Cointrin, Petit-Saconnex et Pré du Stand, les besoins de mise en décharge de matériaux inertes sur la rive droite devraient être revus à la baisse. En conséquence, le volume des décharges GNI et GN2 devrait être plafonné à maximum 2 millions de m³ au total.

Pour le surplus, aucun engagement n'a été pris par l'Etat de Genève s'agissant de l'abandon définitif, demandé par les communes, des projets de décharge bioactive planifiés dans cette région (Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix).

En outre, les communes de Versonnex et de Ferney-Voltaire (France), ainsi que les associations d'habitants en France voisine ayant pour but la qualité de vie de l'autre côté de la frontière, n'ont apparemment pas été consultées.

Vu ce qui précède, les autorités communales ne peuvent pas donner une suite favorable à ce projet de plan de zone de décharge n° PZD 01-2016 qui doit être redimensionné à la baisse et amélioré sur de nombreux aspects.

Cas échéant, les autorités communales exigent qu'un accord tripartite soit conclu, préalablement à la délivrance par l'Etat de toute autorisation d'exploitation de ces deux décharges – entre les deux communes de Bellevue et de Collex-Bossy d'une part, et le consortium des sites GN1 et GN2 d'autre part.

Au bénéfice de ces explications, la commission Infrastructures et l'Exécutif communal recommandent au Conseil municipal de voter un préavis défavorable à ce projet de plan de zone de décharge n° PZD 01-2016.

* * *

Mme Dorothea Noll

Confirme que les réponses énoncées dans le rapport ont été apportées au courrier de l'ASICB&E. Le 8 mars, M. Muñoz et elle-même ont rencontré des représentants de l'association. L'échange a été constructif et a permis de renforcer la confiance entre les deux parties dans la poursuite d'une ligne de conduite commune.

7. **Motion 1/2021 pour réglementer à 30km/h le tronçon de la route de Collex pendant les travaux et réglementer à 50km/h la déviation passant par la route de la Vieille-Bâtie et la route du Bois-des-Îles**

M. Sébastien Pesenti

Argumente que la motion consiste en une réaction à diverses plaintes concernant l'itinéraire de déviation des travaux des SIG sur la route de Collex. La commission Infrastructures, qui traitait du dossier, a demandé à être consultée dans la sélection du cheminement de déviation mais en a finalement eu la présentation comme fait accompli. Déçus de ce procédé, les commissaires proposent la présente motion. En sa qualité de président de la commission Infrastructure, il souhaite renvoyer la motion pour traitement auprès de l'Exécutif.

M. le Secrétaire donne lecture de la motion M1/2021, reproduite ci-dessous :

Motion présentée par la commission Infrastructure

**M O T I O N
1/2021**

Motion 1/2021 pour réglementer à 30km/h le tronçon de la route de Collex pendant les travaux et réglementer à 50km/h la déviation passant par la route de la Vieille-Bâtie et la route du Bois-des-Îles

Considérant :

- Les problèmes liés aux travaux des SIG sur la route de Collex et à la déviation envisagée ont été soulevés à maintes reprises lors des différentes séances. La commission infrastructures a demandé dès qu'elle a eu connaissance de ces travaux au représentant de l'exécutif d'être concertée pour la mise en place de la déviation, cela n'a jamais été fait ;
- La vitesse observée sur la route de Collex et sur la déviation passant par la route de la vieille Bâtie et la route du Bois des Îles depuis le début des travaux ;
- Le risque pour la population vivant le long de ces routes ou les usagers de loisirs de ces voies de circulation (piétons, cyclistes, cavaliers) ;
- Le danger pour la faune (mammifères, batraciens etc.) ;
- L'arrivée des beaux jours et le nombre croissant d'utilisateurs des zones de loisirs.

Le Conseil municipal invite Monsieur le Maire à :

- Modifier la vitesse de circulation sur le tronçon de la route de Collex en travaux à 30 km/h ;
- Modifier la vitesse de circulation sur la déviation à 50 km/h ;
- Informer précisément le conseil municipal quant au choix de la déviation en explicitant les critères utilisés.

* * *

M. Pesenti expose les motifs de la motion, tels que reproduits ci-dessous :

Les problèmes liés aux travaux des SIG sur la route de Collex et à la déviation envisagée ont été soulevés à maintes reprises lors des différentes séances notamment lors du Conseil municipal (3 février 2020, 26 janvier 2021) et de la commission Infrastructures (24 février 2020, 15 mars 2021). A cela viennent s'ajouter les plaintes de plusieurs associations et riverains concernant les travaux et la déviation mise en place.

La commission infrastructures a demandé plusieurs fois à être concertée pour la mise en place de la déviation durant les travaux des SIG. Il lui a été répondu que M. Fracheboud et M. Fischer sont les personnes de contact et font le lien avec les responsables des travaux.

Malgré la complexité de la situation et la difficile tenue de séances à cause de la crise du coronavirus, la commission n'a pas été entendue.

Une fois mise devant le fait accompli, la commission infrastructures a à nouveau demandé s'il était possible d'intervenir : la réponse était négative.

Nous vous invitons à réserver un bon accueil à cette motion afin de pouvoir tant que possible sécuriser notre commune.

M. Verardi propose de passer au vote sur le principe de transfert de cette motion à l'Exécutif (au moment du vote, 14 conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas).

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le renvoi de la motion M1/2021 à l'Exécutif.

8. Propositions individuelles et questions

8.1. Motion pour la solidarité avec Beyrouth et ses habitants

(Intervention de Mme Sylvie Malherbe, pour le groupe Collex-Bossy Ensemble)

Je reviens sur le sujet de la motion pour la solidarité avec Beyrouth et ses habitants. Pour rappel, le groupe Collex-Bossy Avenir (CBA) voulait que la commune fasse un don de CHF 5'000.- pour aider Beyrouth.

Je vais parler pour la majorité du Conseil municipal et je vais m'appuyer sur les termes du groupe CBA lors du Conseil municipal du 8 décembre 2020.

Nous tenons à exprimer notre déception et désaccord à l'égard des remarques formulées. C'est-à-dire, et je reprends les mots utilisés, « que cette motion a été sacrifiée sur l'autel de l'imposition des idées par la force du nombre et non pas par la réflexion ». Certes, une aide d'un montant de CHF 2'000.- à 3'000.- peut paraître dérisoire à la vue de la catastrophe de Beyrouth. Cependant, il faut savoir que la Mairie reçoit chaque année de nombreuses demandes d'aides urgentes ou non, concernant la Suisse et l'international. Le montant alloué à ces aides est limité, c'est pourquoi octroyer de grosses sommes d'argent au vu du budget est difficile. Par le passé, la commission avait plutôt tendance à donner de petites sommes à plus d'associations que le contraire.

Si on compare le budget alloué par exemple à la Croix-Rouge par certaines autres communes du canton. La commune de Carouge (21'487 habitants, chiffres décembre 2018) a fait un don de CHF 20'000.-. Avec un calcul simple, cela donne environ CHF 0,90.- par habitant, ce qui donnerait pour Collex-Bossy (1'672 habitants), un don d'environ CHF 1'500.-. Pour la Ville de Genève (205'372 habitants, chiffres décembre 2019), le don se montait à CHF 40'000.-, soit environ CHF 0,20.- par habitant. Pour Collex-Bossy, cela équivaldrait à un don de CHF 325.-.

Ainsi, la proposition de la majorité du Conseil municipal de faire un don d'une valeur de CHF 2'000.- serait tout à fait plausible et ni dérisoire, ni irréflectée. La majorité n'a jamais été contre le don pour Beyrouth, mais pas à hauteur de CHF 5'000.-. Pour conclure, je reprends ces mots, comme il n'est jamais trop tard, et si d'aventure, Collex-Bossy Avenir souhaitait maintenant revenir sur sa position, c'est avec plaisir que la majorité du Conseil municipal serait ouverte à rediscuter de cette motion.

Mme Rose Marie Mota

Rappelle que la position de Collex-Bossy Avenir était fondée sur le montant alloué. La commission Cohésion sociale avait le choix de donner de petites sommes à de petites associations, pour avoir un fort impact. Or Collex-Bossy Avenir a considéré que face à une telle catastrophe humanitaire, ce n'était pas la mesure du franc par habitant qui aurait un impact. Une commune comme Collex-Bossy devait offrir une aide exceptionnelle.

8.2. Question écrite du groupe Collex-Bossy Ensemble concernant l'engagement de M. Alejandro Pfeiffer

(Intervention de Mme Dorothea Noll, pour le groupe Collex-Bossy Ensemble)

Mme Noll revient sur une question écrite concernant l'engagement de M. Alejandro Pfeiffer, à laquelle le groupe CBE n'a pas encore reçu de réponse. Selon le règlement communal, une question écrite nécessite une réponse écrite.

M. Ricardo Muñoz

Prend note et indique que la réponse sera envoyée prochainement.

8.3. Pétition des habitants du Chemin des Chaumets et itinéraire de déviation lié aux travaux route de Collex

(Intervention de Mme Dorothea Noll)

La conseillère municipale a lu dans le procès-verbal de la commission Sécurité qu'une pétition des habitants du Chemin des Chaumets avait été traitée, par rapport aux travaux liés à la route de Collex. Elle s'étonne que cette pétition ne soit pas remontée en commission Infrastructures.

M. Skander Chahlaoui

Précise que la demande de la pétition était d'ordre sécuritaire, d'où son traitement par la commission Sécurité. Il s'agissait d'une demande d'accentuation de la présence policière durant les travaux avec le message clair que le moins de voitures possibles transitent par le centre du village. Cette demande a bien été considérée et la présence policière est accrue. Il est envisagé que des panneaux matérialisent le fait que les axes routiers sont réservés aux riverains.

Mme Dorothea Noll

Rappelle que l'ensemble du Conseil municipal avait souhaité recevoir toute pétition, dans le cas où ses membres seraient interpellés par les habitants de la commune. Cela transparaissait dans la demande de M. Verardi lors de la dernière séance du Conseil municipal.

M. Skander Chahlaoui

Ne voit aucun problème à ce que toute pétition soit diffusée via le président du Conseil municipal.

M. Sébastien Pesenti

Explique qu'il avait informé M. Fracheboud du besoin d'intensification des contrôles policiers sur la route de Vireloup. Il note toutefois que le trafic frontalier s'est déplacé sur la route de Rosière, ce qui engendre des complications au vu du nombre de piétons et de la présence du manège équestre. Il a, à ce propos, interpellé la police par deux fois. Il espère que M. Fracheboud a également fait remonter cette préoccupation. Finalement, la signalisation de l'itinéraire de déviation pourrait être améliorée puisque de nombreux panneaux manquent, sont tombés par terre. Cette absence de signalisation claire sème le doute quant à l'itinéraire de déviation à emprunter.

M. Ricardo Muñoz

Entend ces points sécuritaires, qui relèvent de sujets opérationnels. Ils seront traités.

8.4. Sous-traitance de la distribution des bons de solidarité

(Intervention de Mme Dorothea Noll)

Mme Noll a été interpellée ce weekend par une personne, qui s'est étonné que les bons cadeaux de la motion « solidarité avec nos entreprises locales » aient été distribués par un organisme privé. Le distributeur, abordé par cette personne, a dit qu'il avait été engagé par la Mairie pour distribuer ces flyers. Elle souhaite avoir des précisions sur la sous-traitance de cette distribution.

Mme Martine Roset

Confirme avoir mandaté un distributeur privé pour garantir une distribution rapide, en quatre jours seulement. Elle juge le résultat satisfaisant et moins coûteux que si la Poste s'était chargée de la distribution (CHF 100.- pour la totalité du village).

8.5. Levée des encombrants dans le Collex-Bossy Infos

(Intervention de Mme Dorothea Noll)

Mme Noll rappelle que conformément à la décision de la commission Territoire, la levée des encombrants a été réduite à deux levées par année. Le 11 novembre 2020, la commission avait également jugé qu'il serait pertinent que la Mairie mette en place une plateforme d'échange de mobilier, hébergée sur le site de commune. Dans le Collex-Bossy Infos, la réduction du nombre de levée figure mais qu'aucune mention d'une plateforme d'échange n'est faite. A la place, le texte soumet l'idée que des dons peuvent être faits à des associations caritatives. Elle demande où en est le projet de développement d'une plateforme d'échange.

M. Ricardo Muñoz

Explique que depuis novembre, l'Exécutif a travaillé sur le concept de la plateforme d'échange avec le personnel administratif. Le concept est en cours de finalisation et sera présenté lors d'une séance conjointe aux commissions Territoire et Cohésion Sociale, le 15 avril 2021.

Mme Dorothea Noll

Déplore que la perspective future d'une plateforme d'échange n'ait pas été diffusée dans le Collex-Bossy Infos.

8.6. Erratum de groupe dans le Collex-Bossy Infos

(Intervention de M. Pablo Pfeiffer)

M. Pfeiffer profite pour émettre une autre remarque sur le Collex-Bossy Infos. Dans l'article qui présente la commission Territoire, M. Michael Kende est assigné, par erreur, au groupe Collex-Bossy Avenir, au lieu du groupe Collex-Bossy Ensemble.

8.7. Rapport de M. Hodgers sur la décharge de mâchefers

(Intervention de Mme Cecilia Morganella)

Mme Morganella invite ses collègues à consulter le rapport du conseiller d'Etat Antonio Hodgers, daté du 12 septembre, qui fait notamment un retour sur les pétitions lancées contre la décharge bioactive, et validé par le Grand Conseil. Ce rapport est disponible sur le site du Grand Conseil, mais pourrait-il être mis en ligne sur le site de la commune ?

8.8. Accès personnel à CMNet

(Intervention de Mme Odile Tahéri)

La conseillère municipale demande les modalités de fonctionnement de la plateforme CMNet et le délai dans lequel elle pourra avoir accès à cette ressource.

Mme Martine Roset

Répond que toutes les informations lui seront transmises en fin de semaine.

* * *

Constatant l'absence d'autres interventions, l'ordre du jour ordinaire étant épuisé, le Président Tiziano Verardi clôt la partie publique de la présente séance du Conseil municipal à 20h39. Il donne la parole au public.

Question de M. Gyl Vigneron**M. Gyl Vigneron**

Remercie le Conseil municipal et l'Exécutif de leurs agissements en cette période compliquée. Son intervention consiste en deux remarques et une demande.

Sa première remarque concerne le panneau routier « riverains exceptés » placé à l'entrée de la route de Rosière. Souhaitant se rendre au Pont de Bossy en voiture, il a fait demi-tour, partant du principe que ce panneau lui interdisait l'accès au site.

Sa seconde remarque consiste son interpellation par la police sur la route de Vireloup. Habitant du Crest-d'El, il souhaitait se rendre à l'écopoint du stade Marc Burdet plutôt qu'à celui de la voirie communale. Il juge que la police a fait preuve d'un excès de zèle problématique, si cela empêche un habitant d'aller trier ses déchets à l'écopoint.

Sa demande est adressée à la commission Infrastructures. Précédemment, elle a abordé le dossier de l'éclairage le long du cheminement du stade. Il rappelle que cette demande provient directement de la population, qui était préoccupée par la sécurisation de ce tronçon. Il souhaite être tenu au courant des derniers développements sur la pose de cet éclairage.

M. Pesenti

Rapporte que le sujet d'éclairage du cheminement piéton du stade pose des soucis par rapport à la faune. La commune est toujours en quête de la meilleure solution avec différentes variantes techniques, tels que des détecteurs de mouvements. Il n'est pas évident pour la population que le projet prenne autant de temps mais les rouages pour trouver un compromis entre Etat et faune ne sont pas évidents.

Mme Mota

Ajoute que le dossier a été traité en commission Sécurité, qui a estimé que le projet devait aller de l'avant dans ce projet d'éclairage.

Question de Mme Meike Noll**Mme Meike Noll**

S'est donné la peine de parcourir les procès-verbaux du Conseil municipal et a constaté le problème récurrent de l'implication des commissions dans les décisions de l'Exécutif, exemplifié par la présente séance à nouveau. Elle se demande à quel point le Conseil municipal peut interpellier l'Exécutif au sujet des décisions prises. Dans ce contexte, elle reprend le procès-verbal du 9 mars 2020 et cite une intervention de M. le Maire : « Il a un doute sur la pertinence de l'intervention en ce qui concerne quelques mètres carrés de gazon. Il n'est pas sûr que la LAC prévoie que ce type d'interventions ait sa place lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal. La question a été posée et l'administration communale va y répondre. Il ne faut pas perdre de vue que la commune a besoin de décisions stratégiques sur plusieurs sujets (projets de construction, décharges, etc.). Sur ces décisions, le Conseil dispose de sa souveraineté et doit donner ses signaux. En revanche, l'opérationnel est selon lui du ressort de l'Exécutif et de l'administration. Il est parti du principe que les encombrants ne relevaient pas de la commission parce qu'il s'agissait d'une phase pilote, que la commission avait beaucoup de travail et que le projet a été imaginé pour apporter de l'aide aux aînés de la commune. Il est prêt à admettre qu'il s'est trompé. En revanche, si le Conseil souhaite être informé de chaque activité opérationnelle et quotidienne, les séances vont durer très longtemps. Il faut se poser la question de savoir à quelle échelle le Conseil doit donner son avis politique. Sa lecture est qu'il doit s'agir de décisions stratégiques. Il rappelle qu'il y a eu trois séances publiques en 2019, ce qui prouve la volonté de transparence de l'Exécutif. Effectivement, il ne donne pas les détails de l'engazonnement de quelques mètres carrés devant l'ancienne poste. Il remarque que pour la prochaine législature, les pouvoirs délibératifs et exécutifs vont se rencontrer avec le SAFCO afin de définir le lieu d'action du Conseil. » Quand la rencontre s'est-elle tenue et quel en a été le résultat ?

M. Verardi

Indique qu'une séance de fonctionnement hors Conseil municipal a été tenue, ainsi qu'une réunion d'institution. Le problème de fonctionnement entre les commissions du Conseil municipal et l'Exécutif fera l'objet d'autres séances de fonctionnement et sera résolu.

M. Muñoz

Remercie Mme M. Noll d'avoir lu l'intégralité de l'intervention, car son renvoi à la LAC décrit les espaces de travail et les règles du jeu qui structurent l'espace communal. Il ne se rappelait pas *in extenso* du contenu de son intervention mais indique que la séance s'est tenue au début de la nouvelle législature : Mme Lefort a été invitée pour présenter aux conseillers municipaux le fonctionnement et les compétences de chaque organe communal. La LAC gère les aspects exécutifs et délibératifs. Les autres éléments, opérationnels, ne méritent pas de mobiliser un Conseil municipal et un Exécutif. Il pense que les enjeux de Collex-Bossy sont au-delà de douze mètres carrés de gazon et partant de là, il se pose la question sur la gravimétrie des sujets apportés à cette assemblée.

Mme M. Noll

Clarifie sa question : existe-t-il une structure plus précise concernant les commissions et à quel point ces dernières doivent être informées ?

M. Verardi

Répond que cela n'est pas encore rôdé et que quelques sujets de cette même séance montraient des déficits de transparence.

M. Muñoz

N'est pas du même avis. Il explique qu'il est normal que des divergences, des désaccords et des critiques remontent. Les règles du jeu communales sont clairement définies par la LAC, qui est respectée à Collex-Bossy. Il est prêt à entendre que certaines manières de partager les informations sont encore sujettes à erreur.

Mme D. Noll

Reprend l'exemple du gazon, qui avait un coût. Elle indique que la marge de manœuvre du Conseil municipal réside dans le budget, mais qu'à l'époque, des dépenses avaient été faites par l'Exécutif, sans que personne ne soit mis au courant. La commission la plus sensible du Conseil municipal est celle des Finances, qui doit être informée de ce genre de projets.

Question de Mme Corinne Sery

Mme Corinne Sery tient, au nom du comité de l'ASICB&E, à remercier le Conseil municipal et l'Exécutif pour les réponses apportées à ses questions, et ceci en présentiel, et avant la rencontre entre l'association et M. Antonio Hodgers. Elle se réjouit de la communication qui s'est établie entre la Mairie, les conseillers municipaux et l'association. Elle réexprime son souhait qu'une communication régulière soit instaurée entre ces trois parties. Elle demande par quel biais et de quelle manière cette communication pourrait se faire.

Mme D. Noll

Convient que l'échange du 8 mars était positif et qu'entre temps, un échange téléphonique a permis à l'association de faire un retour à la commission Territoire sur sa rencontre avec le Conseiller d'Etat Hodgers. Les modalités dépendront de l'avancée de la situation.

* * *

Plus aucune personne du public ne souhaitant prendre la parole, M. Verardi les prie de bien vouloir quitter la salle communale pour laisser place aux débats à huis-clos.

9. Huis clos, vote sur la délibération 3/2021 relative à la demande de naturalisation n° 2019-2365

Débats et délibérations du Conseil municipal sont tenus à huis-clos.

10. Huis clos, vote sur la délibération 4/2021 relative à la demande de naturalisation n°2020-1010

Débats et délibérations du Conseil municipal sont tenus à huis-clos.

* * *

Plus personne ne demandant la parole, le Président Tiziano Verardi lève définitivement la séance à 21h00.

Le président du Conseil municipal :
Tiziano Verardi

Le secrétaire du Conseil municipal :
Pablo Pfeiffer

La procès-verbaliste :
Noémie Pralat
